

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Visites d'entreprises artisanales
provinces Nord, province Sud & province Iles Loyauté

SEMAINE DE L'ARTISANAT

● Du lundi 16 octobre au dimanche 22 octobre ●



Date limite de dépôt de la convention : 15 septembre 2023

Convention à compléter et à transmettre par mail :

semaine-artisanat@cma.nc

Ou à déposer en version papier dans la CMA la + proche de chez vous

Vous souhaitez valoriser votre appartenance à l'artisanat, mettre en avant votre métier, votre entreprise et participer à l'opération « visites d'entreprise » organisée avec votre Chambre de métiers et de l'artisanat.

La CMA-NC s'engage sur les points suivants :

- **L'entreprise apparait** dans le programme (nom, logo etc.) de la Semaine de l'artisanat et sur le site internet dédié à l'événement : semaine-artisanat.nc
- **L'entreprise bénéficie de la communication massive** (publicité, relation média) prévue autour de l'événement, et plus largement autour de la Semaine de l'artisanat 2023 : avant, pendant et après l'événement.
- **L'entreprise bénéficie d'une aide financière de la CMA-NC** pour couvrir les frais de consommables utilisés dans le cadre des « visites » proposées : chaussons ou charlottes pour le respect des mesures de sécurité ou d'hygiène.
Ces consommables doivent être listés et quantifiés en amont des visites, dans la présente convention.
Ils sont pris en charge par l'artisan et donneront lieu à remboursement sur présentation d'une facture de l'artisan au nom de la CMA-NC, selon un plafond jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

L'artisan.e s'engage sur les points suivants :

- **La participation est gratuite pour les visiteurs**
- **Respecter les dates et les horaires d'ouverture communiqués sur la présente convention**
- **Les visites peuvent avoir lieu du lundi au dimanche inclus, entre le 16 octobre et le 22 octobre.**
- **Un jeu « l'artisanat en fête » anime la Semaine de l'artisanat.** L'inscription engage le participant (lorsque la nature de son activité le permet) à **offrir à minima un bon cadeau d'une valeur de 5000 F** (cinq mille francs CFP) d'une durée de validité de 6 mois et à valoir sur ses produits ou services.



- **Signaler sa participation à la Semaine de l'artisanat en utilisant les outils de communication mis à sa disposition** par la CMA-NC (téléchargeables ou disponibles auprès l'antenne CMA-NC la plus proche : voir contacts ci-dessous).

- **Être communicant en amont des visites et de la Semaine de l'artisanat** : fournisseurs, partenaires de l'entreprise, salariés, famille, amis, autres collègues artisans, institutionnels de la commune...Relais sur le site Internet de l'entreprise ou ses réseaux sociaux.

- **Informé le plus rapidement possible la CMA-NC** ou l'une des antennes de la CMA-NC en cas de changement d'horaires et de jour de visite, ainsi qu'en cas d'annulation de sa participation, afin d'être retiré.e du programme officiel.

- **Être disponible pour le public** lors de vos jours de visites et informer de manière claire et transparente.

- L'atelier, le dock, le laboratoire, le lieu de visite en général ne doit **pas présenter de danger pour la santé et la sécurité des personnes visiteuses**. Les visites doivent se faire dans le respect des réglementations en vigueur concernant votre établissement.

- **Posséder une assurance responsabilité civile professionnelle** qui le couvre en cas d'incidents lors de la participation aux visites d'entreprise. La CMA-NC organisateurs ne sont pas responsables des éventuels litiges occasionnés.

Pour l'entreprise :

Pour la CMA-NC

DATE DE DEMANDE INSCRIPTION DATE VALIDATION INSCRIPTION

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

ENTREPRISE :

ACTIVITÉ / MÉTIER :

NOM ENTREPRISE :

COMMUNE D'IMPLANTATION ENTREPRISE :

N° RIDET ou Répertoire des métiers :

SITE INTERNET entreprise :

PAS de Site existant

PAGE FACEBOOK entreprise :

PAS de page FB existante

PAGE LinkedIn entreprise :

PAS de page LinkedIn existante

TEL ENTREPRISE:

ADRESSE MAIL ENTREPRISE :

SI VOUS AVEZ DES SALARIÉS, PRECISEZ LEUR NOMBRE

CHEF :

NOM du chef :

PRENOM du chef :

TEL FIXE :

TEL MOBILE :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE POSTALE OU BP :

CODE POSTAL ET VILLE :

J'ai bien pris connaissance des engagements ci-dessus et en accepte les conditions.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES VISITEURS :

Combien de personnes pouvez-vous accueillir dans vos locaux ?

ACTIVITÉS PROPOSÉES LORS DE LA VISITE :

Que comptez-vous présenter ce jour là ?

Présenter et expliquer votre métier, vos techniques, vos matières premières. Etc.

Organiser une visite commentée de votre entreprise

Réaliser des démonstrations, précisez :

.....

Faire déguster ou essayer gratuitement vos produits, précisez :

.....

Autre animation, précisez :

Mettre à disposition brochures, flyers, cartes de visite

MATIERE D'OEUVRE OU PETIT MATERIEL NECESSAIRE A LA VISITE :

1-Descriptif MATERIEL & Quantité :

.....

2- Descriptif MATERIEL & Quantité :

.....

3- Descriptif MATERIEL & Quantité :

.....

VISITE DES PARTENAIRES :

La CMA peut organiser des visites d'entreprises pour ses élus consulaires, partenaires du monde politique et économique ou journalistes. Seriez-vous prêt.e à recevoir un groupe de personnes

SI VOTRE ACTIVITÉ LE PERMET, NOMBRE DE DON EN BON CADEAU

Valeur 5000 F l'unité.

1 (obligatoire)

autre quantité, précisez :



VOS CONTACTS

Pour toute information ou pour une inscription, les participants peuvent contacter les services de la CMA-NC aux coordonnées suivantes :

Province Nord	Province Sud et Iles Loyautés
Koné Tel. 47 30 14 courriel : kone@cma.nc	Nouméa Tel. 28 23 37 courriel : semaine-artisanat@cma.nc
Koumac Tel. 47 68 56 courriel : koumac@cma.nc	La Foa Tel. 46 52 86 courriel : lafoa@cma.nc
Poindimié Tel. 42 74 82 courriel : poindimie@cma.nc	Iles Loyauté Tel. 28 23 37, tapez 1 courriel : jocelyne.houmbouy@cma.nc

**VOTRE INSCRIPTION EST FERME ET DÉFINITIVE UNE FOIS
VOTRE DOSSIER COMPLET VALIDÉ PAR LA CMA-NC.**

